## Solidalies 8 87

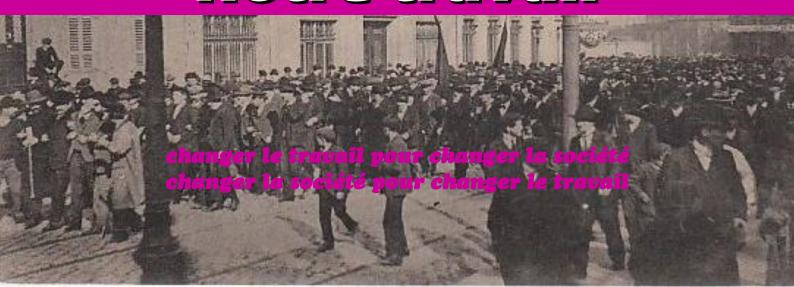
### L'Union Syndicale **SOLIDAIRES**de la Haute-Vienne

#### propose à TOU.TE.S LES SALARIE.E.S

un stage de formation syndicale

du mardi 2 mai au jeudi 4 mai 2017, au château de Ligoure

# LE SYNDICAT notre outil de lutte pour vivre mieux et transformer notre travail



## LE TRAVAIL ET NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ACTUELLES



À partir d'échanges interprofessionnels, d'une enquête sur les conditions de travail et de l'intervention d'Éric Beynel (codélégué général de l'Union syndicale Solidaires), nous analyserons la détérioration accélérée et planifiée de nos conditions de travail et réfléchirons ensemble aux moyens de transformer le travail.

#### Matin

9h - 9h30 : Accueil autour d'un café

**9h30 - 10h30 :** à partir du questionnaire renseigné avant le stage, **échange interprofessionnel en petits groupes** 

concernant nos conditions de travail

10h30 - 10h45 : pause

10h45 - 12h : synthèse des groupes puis

échange

#### Après-midi

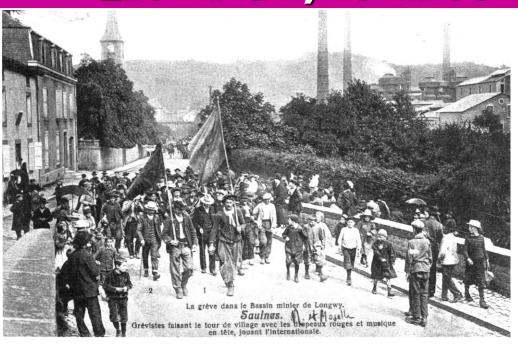
**14h - 16h : analyse de l'évolution actuelle du travail**, partagée avec **Eric Beynel** , co-délégué général de l'union syndicale Solidaires

16h -16h30 : pause

**16h30 - 17h : Bilan** de la journée



#### LE SYNDICAT, NOTRE OUTIL DE LUTTE



d'échanges partir interprofessionnels, d'une enauête sur rapport au(x) syndicat(s) et d'une intervention de Gaëtan Le Porho sur l'histoire du syndicalisme et de Solidaires au sein paysage syndical, nous réfléchirons au moyen de renforcer les syndicats Sud comme premier outil réponse de la détérioration nos conditions de travail.

#### Matin

9h - 9h30 : Accueil autour d'un café

**9h30 - 10h30 :** à partir du questionnaire renseigné avant le stage, **échange interprofessionnel en petits groupes** concernant le **rapport de chacun.e au syndicat** 

10h30 - 10h45 : pause

10h45 - 12h : synthèse des groupes puis

échange

#### Après-midi

14h - 16h : brève histoire du syndicalisme, en présence de Gaëtan Le Porho, ex co-secrétaire de la fédération Sud Éducation

16h -16h30 : pause

**16h30 – 17h : Bilan** de la journée



## RESOLUTIONS SOLIDAIRES !!! Réservé à nos adhérents !!!

Travail collectif, dans la continuité des conclusions établies les deux jours précédents, de réflexion des résolutions et grandes lignes de l'Union syndicale Solidaires.

#### Matin

9h - 9h30 : Accueil autour d'un café

**9h30 - 10h30 :** travaux en trois groupes à partir des **grandes lignes Solidaires** et sur les trois **résolutions** qui seront étudiées au prochain congrès de Solidaires.

#### Après-midi

14h - 16h : synthèse des groupes et

échanges

16h -16h30 : pause

16h30 - 17h : Bilan de la journée et du stage

#### **COMMENT S'INSCRIRE?**

Montant de la participation de chacun au stage : 15 euros pour les deux premiers jours, 20 euros pour les trois jours

Cela comprend:

l'hébergement, les repas, la soirée, le transport des intervenants et la

Les manifestants avec

drapeaux rouge et mir se rendent à la Préfecture 17 avril 1905

En avertissant le syndicat de sa participation (par mail, courrier, tel, pigeon

#### 0,1

En adressant une demande écrite à votre employeur

Des <u>modèles de courriers</u> sont en pièce jointe du mail : Fonction publique d'État, hospitalière, territoriale et secteur privé. Modèle à recopier ou à imprimer et compléter.

Attention, pour ceux qui sont dans le privé, la législation concernant le maintien de la rémunération a changé depuis 2015. En plus de la demande de formation, vous trouverez en p. 2, un courrier à adresser à votre employeur pour que le CEFI Solidaires garantisse le maintien de votre salaire.

Attention, les demandes de formation sont à envoyer

au moins un mois avant la date du stage.

#### FORMATION SYNDICALE: Un droit dont il faut user!

Vous pouvez bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an.

Pour s'inscrire, **la demande doit être faite au plus tard un mois avant le stage**, par la voie hiérarchiqueue, auprès de l'autorité compétente. À défaut de réponse expresse au plus tard le 15<sup>ème</sup> jour qui précède le stage, le congé pour formation est réputé accordé.

Modèle de demande à envoyer au plus tard le 2 avril 2017. Attention aux congés scolaires, notamment pour faire passer le document aux chefs d'établissement, dans le secondaire.